

FO Métaux obtient la prise en compte de la pénibilité dans la négociation sur les seniors

Vendredi 13 novembre, une dernière réunion de négociation de l'accord de branche sur les seniors s'est tenue au siège de l'UIMM. Cet accord doit permettre d'obtenir des garanties pour tenir compte des effets du vieillissement et de la pénibilité dans l'emploi des salariés âgés.

Les mesures concernant la « pénibilité » répondant à une revendication de la Fédération FO de la Métallurgie, nous avons tenu à ce que soient inscrits dans cet accord : des mesures fixant les orientations, les obligations et les moyens pour prévenir la pénibilité.

Ces mesures concernent des objectifs de maintien dans l'emploi, les conditions de travail, les critères de pénibilité, les aménagements de fin de carrière, le recrutement, le tutorat, les aménagements d'horaires, le développement des compétences et des qualifications, avec priorité à la formation professionnelle.

Une dernière version du projet d'accord doit nous être envoyée le 20 novembre prochain.

Au-delà de ce projet d'accord sur les seniors, un groupe de travail paritaire concernant la pénibilité a été constitué. Il est convenu d'attendre ses conclusions afin d'examiner d'éventuels dispositifs ou démarches en 2010 au niveau de la branche. Démarches demandées et obtenues par la Fédération FO de la Métallurgie dans le cadre d'obtenir un fonds mutualisé en vue d'éventuels départs anticipés liés à la pénibilité.

Paris, le 16 novembre 2009